

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-354

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	8 004 259	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	8 004 259
TOTAUX	8 004 259	8 004 259
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de la légitime aspiration d'un nombre croissant de Français à la consommation de produits de qualité, il convient d'augmenter les crédits affectés à la politique de qualité sanitaire de l'alimentation. A cet effet, il est proposé de doubler le pourcentage d'augmentation des crédits

affectés à l'action 6 intitulée « Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation » du Programme 206 et de diminuer d'autant les crédits affectés à l'action 1 intitulée « Moyens de l'administration centrale » du Programme 215.